



BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

N/REF : **CIRCULAIRE N° 2/2018**

Objet : Modification du recto de la carte verte

Paris, le 27 Mars 2018

Madame, Monsieur,

Nous souhaiterions attirer votre attention sur la modification qui a été apportée depuis le 1^{er} janvier 2018 à la case 8 de la carte verte.

En effet, la référence aux limites territoriales de la carte verte n'est plus aussi détaillée puisque des astérisques (au lieu des index 1,2 et 3) renvoient désormais au site du CoB.

Depuis le 28 décembre 2017, le site du CoB fournit une information complète sur ces limites territoriales.

A noter que les cartes vertes qui n'ont pas encore été modifiées restent valides jusqu'au 31 décembre 2020.

Si vous souhaitez obtenir ce nouveau modèle ou des informations complémentaires, nous vous invitons à contacter l'Entité Support à l'adresse suivante :

entite.support@bcf.asso.fr

Nous vous prions de croire, **Madame, Monsieur**, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur,

Xavier LEGENDRE